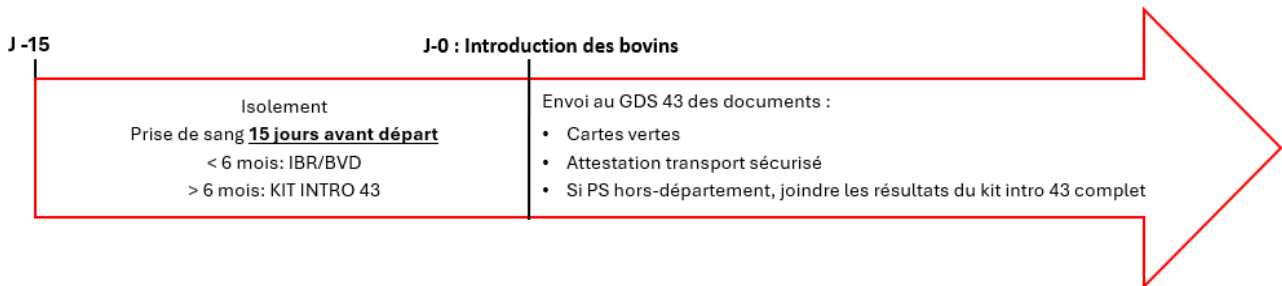


ATTESTATION DE TRANSPORT SECURISE CONTROLE AVANT-VENTE UNIQUEMENT

Le contrôle avant-vente est réservé UNIQUEMENT AUX VENTES ENTRE ELEVEURS indemnes en IBR, sans transit, ni opérateur commercial (négociant ou coopérative).



Coordonnées de l'élevage d'origine

N°Cheptel : _ _ _ _ _
Nom :
Commune :

Coordonnées de l'élevage introducteur

N°Cheptel : 43 _ _ _ _ _
Nom :
Commune :

Un transport sécurisé est défini comme un **transport direct sans rupture de charge** entre l'exploitation d'origine et l'exploitation de destination au cours duquel les bovins n'ont pas eu de contact avec d'autres animaux et pour lequel le véhicule utilisé a été préalablement lavé et désinfecté avant le chargement.

Je soussigné(e), atteste que le transport des bovins désignés dans le tableau ci-dessous, a été réalisé de manière sécurisée par :

- l'éleveur de l'exploitation d'origine
- l'éleveur de l'exploitation introducteur
- une tierce personne :

N° national d'identification des bovins concernés		

Date du mouvement :

Signature de la personne ayant réalisé le transport

Le